

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-692/SG/FIN autorisant M. Ahmed Doale Farah à acquérir un immeuble, sis à Boulaos « Brise dé Mér >». partie du titre foncier n°883.

n° 70-692/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
9 juin 1970

Numéro JO
n° 12 du 25/06/1970

Date du numéro
25 juin 1970

TEXTE INTÉGRAL

M. Ahmed Doale Farah, demeurant à Nouméa, est autorisé à acquérir une parcelle de terrain non bâti, d'une superficie de 1.027,65 mètres carrés, sise à Djibouti-Boulaos «Brise de Mer», et faisant partie d'un terrain plus vaste immatriculé au Livre Foncier du Territoire sous le n° 883, au nom de M. Bernard Astraud.